

CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du
10 Janvier 2012*

COMPTE RENDU

Compte-rendu du 10 Janvier 2012 – 20h30 –

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, TORCHE Thierry, MOISE Tania, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, MATTE Gérard, BERNIER Yves, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme CABALLERO, M.BEUVIER.

Procuration de vote : Mme CABALLERO à M.BERNIER

Il n'a pas été fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Approbation du Compte Administratif 2011

Soumis au vote par M. Furon, 1^{ER} Adjoint

Votants	13
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTIONS	2

Approbation du Compte de Gestion 2011

Soumis au vote par M.Hubert,

Votants	14
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTIONS	2

Affectation des résultats de l'exercice 2011

Section d'investissement

Dépenses	1.221.532,89
Recettes	1.306.861,78
Résultat de l'exercice	85.328,89
Résultat de clôture de l'exercice précédent	17.579,29
RESULTAT DE CLOTURE	102.908,18

Section d'exploitation

Dépenses	22.688,45
Recettes	29.066,59
Résultat de l'exercice	6.378,14
Résultat de clôture de l'exercice précédent	119.760,35
RESULTAT DE CLOTURE	néant

Affectation de la somme de

102.908,18€ en résultat antérieur de la section d'investissement

Votants	14
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTIONS	2

Vote du Budget Primitif 2012

Section d'investissement

Dépenses	710.403€
Recettes	710.403€

Section d'exploitation

Dépenses	54.647€
Recettes	54.647€

Votants	14
POUR	12
CONTRE	0

SALLE POLYVALENTE Aménagement extérieur

Après étude de la nouvelle esquisse réalisée par le cabinet Barbier de Connerré, suite à la modification des emplacements de parking, pour des raisons de sécurité par rapport à la rue du stade se trouvant en perpendiculaire de la sortie du futur parking, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau projet. M.FURON précise que celui-ci engendre une perte de 7 emplacements matérialisés et qu'il n'est pas prévu à ce stade de l'étude une matérialisation des emplacements sur l'enrobé.

Il spécifie que le nombre de places n'est pas remis en cause considérant que le stationnement sera possible le long de la rue du stade. Il demande que soit soumis lors de la prochaine séance du Conseil Municipal le projet chiffré intégrant les études d'altimétrie. M.ESNAULT répond qu'il n'est pas en mesure de confirmer cette demande car cela dépend du cabinet en charge de ce dossier à qui il demandera plusieurs estimations chiffrées avec plusieurs variantes.

ECOLE

M.FURON expose que les membres de la commission Ecole/Cantine se sont réunis à différentes reprises afin d'étudier la demande de remplacement du mobilier scolaire et de matériel informatique pour les années à venir. Le tableau récapitulatif des investissements proposé aux membres du Conseil Municipal tient compte de la vétusté du mobilier existant suite au recensement effectué, des besoins des enseignants par classe, de la nécessité de pérenniser les achats à moyen terme. Au titre de l'année 2012, une somme de 4.985€ serait nécessaire pour l'achat de tables, chaises, bancs, 3 ordinateurs, 1 imprimante pour les classes 1, 3, 6, 8 + salle de motricité. le Conseil Municipal décide d'engager le renouvellement de l'équipement en mobilier scolaire et matériel informatique sur 7 ans, soit une somme de 5.000euros en moyenne. Cette demande sera soumise pour avis aux membres de la commission communale des Finances pour le renouvellement au titre de l'année 2012.

ACTES BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relatif à la dématérialisation des actes budgétaires dénommés ACTES BUDGETAIRES, à c/ du 01 janvier 2012. Ce service est proposé aux collectivités afin de transmettre directement à la préfecture l'ensemble des documents budgétaires par voie dématérialisée.

Informations

- Remerciement de l'association Gym Loisirs pour la subvention communale 2012
- Remerciement de la famille PEAN pour la participation à la sépulture du père de l'agent communal.
- Demande de l'amicale des sapeurs-pompiers et de la société musicale pour avoir la gratuité de la salle polyvalente dans le cadre de l'organisation de Ste Barbe et Ste Cécile, le samedi 24 novembre 2012 – avis favorable du Conseil Municipal –
- Remerciement de Mme Dominique FOURMI pour l'achat d'une plante suite à son départ à la retraite des services de la cantine.

Comptes Rendus Réunions

Le Conseil Municipal prend acte du relevé de décisions du Conseil Communautaire en date du 16 Décembre 2011 et du SMIRGEOMES en date du 24 juin et 21 octobre 2011.

Droit de Prémption Urbain

Délégation au Maire - Déclaration d'intention de ne pas aliéner

2011/ 0025

VENTE par adjudication .PELLEGRIN

Parcelle A 395 2 rue du 11-

Novembre

DEPENSES INVESTISSEMENT mandatement

Conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :
« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au

remboursement de la dette.» Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement concernées :

Bâtiments

- Achat maison COTTEREAU 70 000 € et frais notariés (art. 2138 programme 12001) - Total : 85.000€

Mairie

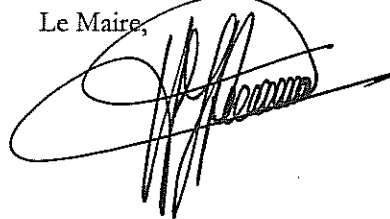
- Informatique matériel (art. 205 – programme 9371) Total : 750€
- Matériel consécutif aux modalités d'application sur les procédures administratives – (art.2158 – programme 9371) Total : 750€

Cantine

- 1 table et 8 chaises (article 21 – programme 94105) total : 600€ Soit un total global de 87.100€.

Séance levée à 22 heures 30.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.